Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 035-213503402-20260521-260509-DE

COMMUNE DE TREFFENDEL
35380 TREFFENDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 21 mai 2026

Membres afférents au conseil municipal	:	15
Membres en exercice	:	15
Membres qui ont pris part à la délibération	:	15
Date de la convocation	:	13 mai 2026
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le	:	22 mai 2026
Date d'affichage	:	27 mai 2026

Délibération N° 26-05-09

L'an deux mille vingt-six et le 21 mai à 20 heures 00
Le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu « salle du conseil municipal » mairie – 23 rue de Haute-Bretagne 35380 TREFFENDEL, sous la présidence de Mme Michèle RAULLINE, Maire.

Présents : M. RAULLINE, C. BANCHEREAU, M. LACAZE, S. BERTIN, C. DUBOIS, A. LE NET, M. GUERANGER, L. BEAUGé, E. CAILLER, C. THOMAS, P. RIVALAN, F. PERRIER.
Excusés : B. MAROUSSIE (Procuration à S. BERTIN), C. PEDRONO (Procuration à E. CAILLER), F. GERMAIN (Procuration à M. LACAZE)

Secrétaire de séance : C. DUBOIS

Objet de la délibération :
Budget Primitif 2026 : modification de l'annexe IV – B3.1

Madame le Maire fait état au conseil municipal d'une observation de la Préfecture : concernant Annexe « Dotations aux provisions, dépréciations » à savoir :

BP budget principal :
Provisions pour créances douteuses, dépréciations :
Dans votre annexe IV.B3.1 "Annexes patrimoniales - état des provisions constituées au 01/01/N", il est mentionné 246.11 en montant de la provision de l'exercice (colonne A) et 246.11 en montant des provisions constituées au 01/01/N dans la colonne B, soit un total de 492.22 €.
Il aurait fallu inscrire en colonne A le montant des provisions envisagées pour l'exercice 2026, à savoir 500 € (crédits prévus au compte 681 "Dotations aux provisions, dépréciations" en dépenses de fonctionnement).
Je vous remercie de modifier cette annexe lorsque vous adresserez votre prochain document budgétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à modifier l'annexe IV.B3.1 du Budget Primitif 2026 par la somme de 500 €.

Affaire inscrite à l'ordre du jour,
Pour extrait certifié conforme,
A Treffendel,
Le 22 mai 2026

M. RAULLINE,
Maire,

MAIRIE DE TREFFENDEL (I.-et-V.)